

La crise économique accroît les inégalités

La crise économique renforce la concurrence entre territoires et favorise plutôt les régions les plus attractives. En matière de revenu des ménages, elle a aussi un impact important. D'une part, elle freine sa progression, d'autre part, elle accroît les inégalités. Mais la crise n'explique pas tout.

Entre 2008 et 2010, le niveau de vie médian des Bas-Normands a crû seulement de 1,1 %, alors qu'entre 2006 et 2008, la progression était de 8,8 %. La croissance du niveau de vie en Basse-Normandie est parmi les plus faibles en France. Entre 2008 et 2010, le niveau de vie médian a augmenté de 1,4 % en Province et de 1,5 % en France.

La croissance des inégalités, mesurées par le rapport interdécile, est plus importante en Basse-Normandie qu'en province et qu'en France. L'indicateur de cette croissance (la différence des rapports interdéciles en 2008 et en 2010 multipliée par cent) est de 9,8 en Basse-Normandie, presque trois fois supérieur à la valeur de la province (3,3) et de la France (3,6).

Augmentation des revenus les plus hauts, baisse des revenus les plus bas

Les inégalités croissent, les revenus extrêmes évoluant en sens contraire. Le premier décile (le revenu supérieur des 10 % de ménages ayant les plus bas revenus) baisse (- 0,5 %), tandis que le dernier décile (le revenu inférieur des 10 % de ménages ayant les plus hauts revenus) augmente (+ 2,8 %). On constate le même phénomène en province et en France. En Basse-Normandie, le taux de pauvreté est passé de 12,6 % en 2008 à 13,9 % en 2010.

À l'intérieur de la Basse-Normandie, les territoires ne sont pas logés à la même enseigne. Le niveau de vie médian des Bas-Normands installés en zone rurale continue de croître entre 2008 et 2010 (+ 6,4 %). On observe une croissance de tous les déciles, même si celle des déciles supérieurs est plus forte (+ 7,7 % pour le 9^e décile

contre + 5,3 % pour le 1^{er} décile). Le taux de pauvreté a reculé (13,8 % en 2008, 12,2 % en 2010). Ces évolutions sont l'effet de la transformation sociologique des campagnes, qui contrecarre la dégradation de l'économie : réduction de la population ayant de faibles revenus (agriculteurs en retraite...), migrations d'actifs qualifiés (cadres...) de la ville vers la campagne, installation, souvent en bord de mer, de retraités venant d'autres régions et ayant des revenus souvent supérieurs aux résidents de longue date.

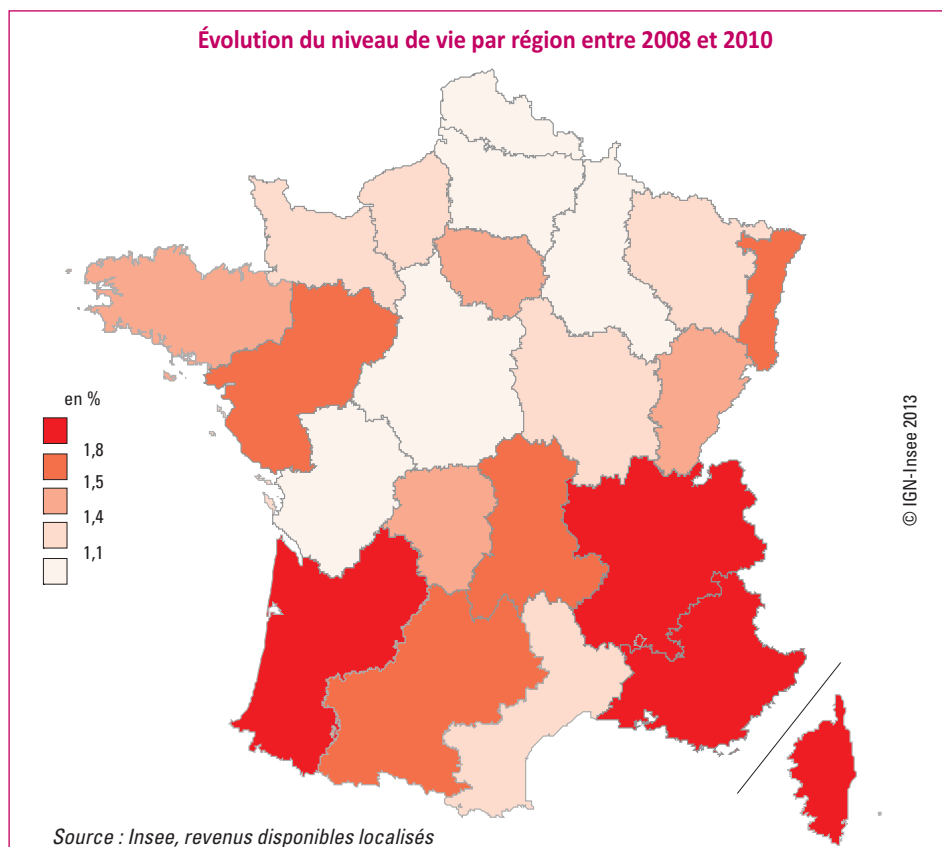
Croissance de la pauvreté en ville

En revanche, le niveau de vie médian recule sensiblement en ville (- 2,2 %). La baisse est très forte pour les deux premiers déciles (- 5 %), à peine moindre pour le 3^e décile (- 4,2 %), alors que le 9^e décile continue de

croître (+ 1,7 %). En ville, l'indicateur de croissance des inégalités explose. Il s'établit à 21,5, contre 9,8 en moyenne régionale et 3,6 en France. Le taux de pauvreté augmente beaucoup : 12 % en 2008, 15,3 % en 2010. En ville, cohabitent des populations (en nombre réduit) qui connaissent à peine les effets de la crise et d'autres de plus en plus nombreuses, précarisées financièrement. En outre, aux côtés des 30 % de personnes les plus pauvres, les 4^e, 5^e et 6^e déciles (les populations proches de la médiane) affichent aussi des baisses (de - 3,5 % à - 1,1 %). En France, ces déciles montrent au contraire une légère progression.

Michel MOISAN
Insee

Évolution du niveau de vie par région entre 2008 et 2010



Concepts et définition

Cette étude porte sur le niveau de vie des ménages, calculé à partir du revenu disponible des ménages en tenant compte de la composition de ce ménage.

Revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Unité de consommation

Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Médiane, déciles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Rapports interdéciles

Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles. Le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution. C'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch - BP 95137 14024 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.45.73.39

Directrice de la publication : Maryse CHODORGE

Rédacteur en chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2013